



CAHIER D'ACTEUR

Concertation publique suisse
du Futur Collisionneur Circulaire

N°xxx I MOIS ANNEE

La Commune de Meinier est une collectivité publique genevoise comptant environ 2100 habitants.

Son territoire est composé de villages, hameaux, espaces agricoles et milieux naturels remarquables.

Le territoire communal n'est pas directement impacté par la réalisation d'un puit technique.

Le point de vue de la commune de Meinier

La Commune de Meinier, située à proximité immédiate de plusieurs secteurs concernés par les installations de surface envisagées dans le cadre du projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC), souhaite contribuer au débat public en tant que collectivité concernée, attentive et vigilante.

Nous reconnaissons l'intérêt scientifique majeur du FCC pour la physique des particules et pour la compréhension de l'Univers, ainsi que l'importance du CERN pour Genève, la Suisse et l'ensemble de la région. Dans le même temps, un projet de cette ampleur doit être envisagé dans le contexte des défis environnementaux et climatiques actuels. La Suisse, le canton de Genève et les territoires voisins se sont engagés dans une transition écologique et des objectifs de neutralité carbone qui impliquent de repenser nos besoins en énergie, en eau, en ressources et en foncier.

Il ne s'agit pas pour nous d'opposer la recherche scientifique à la transition écologique. Nous souhaitons que les scientifiques et les États membres du CERN puissent apprécier pleinement la portée de la recherche envisagée et la mettre en balance avec les enjeux environnementaux, énergétiques et climatiques des prochaines décennies.

La décision de poursuivre ou non le projet ne revient pas au canton ou aux communes, mais notre responsabilité est de rendre attentifs les décideurs aux conséquences potentielles du FCC pour notre territoire, ses habitants, son agriculture, ses milieux naturels et ses infrastructures.

Nous souhaitons également souligner que, si le projet devait se concrétiser, il est essentiel que les communes concernées bénéficient d'un accompagnement étroit, structuré et durable de la part du CERN, à la hauteur de l'ampleur et des enjeux du projet.

C'est dans cet esprit, et sans opposition de principe au projet, que nous souhaitons attirer l'attention sur les enjeux suivants.

Adresse : 17 route de Gy
1252 Meinier

Site Internet : <https://www.meinier.ch/>

Une commune concernée, attentive et vigilante

1. ÉNERGIE ET OBJECTIFS CLIMATIQUES

La Suisse et le canton de Genève se sont engagés dans une trajectoire de neutralité carbone et de transition énergétique qui nécessitera une électrification importante des transports, du chauffage et de nombreux secteurs de l'économie.

Dans ce contexte, la consommation électrique du FCC, estimée à environ 1,4 TWh par an pour la phase FCC-ee, constitue un enjeu qui doit être examiné à l'échelle régionale et sur le long terme. Il convient notamment d'évaluer sa compatibilité avec l'évolution des besoins électriques de la région, la disponibilité d'une électricité bas-carbone et les infrastructures nécessaires.

Nous souhaitons également que les possibilités de réduction de la consommation énergétique et de récupération de la chaleur produite soient étudiées de manière approfondie.

2. MATÉRIAUX D'EXCAVATION ET ARTIFICIALISATION DES SOLS

La construction du FCC, avec un tunnel d'environ 90 kilomètres, générerait quelque 16 millions de tonnes de matériaux d'excavation. Leur transport, leur stockage et leur valorisation représentent un enjeu considérable pour le territoire.

La valorisation locale d'une part importante de ces matériaux doit être encouragée, mais elle devra s'accompagner d'une planification précise des transports et des lieux de stockage afin de limiter les nuisances et de préserver les terres agricoles.

L'emprise des puits, bâtiments techniques et autres installations de surface doit également être réduite au minimum. Dans un territoire agricole déjà fortement sollicité, nous souhaitons que les installations temporaires soient réversibles et que la remise en état des terrains soit prévue dès la conception du projet.

3. EAU ET BIODIVERSITÉ

Notre territoire et ses environs abritent des milieux naturels et agricoles d'une grande valeur. Le marais de Sionnet, dont la renaturation est le fruit d'un long travail entre agriculteurs, l'État de Genève et les communes de Meinier et Choulex, en est un exemple emblématique. Il constitue aujourd'hui un refuge important pour de nombreuses espèces, notamment pour les oiseaux migrateurs et des espèces menacées des milieux agricoles.

La proximité de ces milieux sensibles exige une attention particulière. La phase de construction pourra générer pendant plusieurs années du bruit, des vibrations, des poussières et des perturbations pour la faune.

La question de l'eau est tout aussi importante. Les besoins du FCC doivent être examinés dans un contexte de changement climatique et de périodes de sécheresse plus fréquentes. Les ressources de la région, notamment la Seymaz et le Foron, doivent être préservées, tout comme les besoins de l'agriculture et les débits nécessaires aux écosystèmes aquatiques.

Nous souhaitons que les risques pour les nappes, les zones humides et la biodiversité soient étudiés de manière approfondie et que des mesures de prévention et de suivi adaptées soient garanties.

4. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ

La construction du FCC entraînera des flux importants de matériaux, de véhicules et de personnel pendant plusieurs années. Pour les communes

proches des installations de surface, cette augmentation du trafic constitue une préoccupation concrète.

Il est essentiel que les routes communales et cantonales ne deviennent pas les itinéraires privilégiés du trafic de chantier et que les villages soient autant que possible préservés. Un plan de circulation global devra être établi suffisamment tôt, en concertation avec les communes concernées.

La sécurité des piétons et des cyclistes, notamment des enfants sur les trajets scolaires, devra faire l'objet d'une attention particulière. Les possibilités de transport collectif et de solutions limitant les mouvements de poids lourds devront également être recherchées.

5. UN PROJET À ÉVALUER À L'AUNE DES ENJEUX DES PROCHAINES DÉCENNIES

La Commune de Meinier ne remet pas en question l'importance de la recherche fondamentale. Elle considère toutefois qu'un projet appelé à mobiliser d'importantes ressources énergétiques, hydriques, matérielles et foncières pendant plusieurs décennies doit être examiné dans le contexte des défis auxquels notre région est confrontée : changement climatique, transition énergétique, préservation de l'eau, des terres agricoles et de la biodiversité.

Il nous paraît donc essentiel que les bénéfices scientifiques du FCC soient mis en regard de ses impacts et que les possibilités de réduire son empreinte environnementale soient recherchées à chaque étape du projet. L'objectif n'est pas d'opposer recherche et transition écologique, mais de s'assurer que les deux puissent être conciliées dans la durée.

6. UNE VIGILANCE POSITIVE ET CONSTRUCTIVE

Les préoccupations exprimées ici ne constituent pas une opposition de principe au FCC. Elles traduisent la responsabilité d'une commune voisine des secteurs concernés par les installations de surface et directement concernée par leurs conséquences potentielles.

Nous sommes conscients que la décision appartient aux États membres du CERN et à la communauté scientifique. Nous souhaitons néanmoins rendre attentifs les décideurs aux réalités de notre territoire et aux attentes de ses habitants.

Si le projet devait être poursuivi, nous souhaitons que les études permettent d'apporter des réponses précises aux questions soulevées, que les impacts soient évités ou réduits autant que possible et que, lorsque cela est nécessaire, des mesures de compensation adaptées soient prévues.

Nous demandons en particulier une emprise au sol aussi limitée et réversible que possible, une intégration paysagère de qualité, la protection des terres agricoles et des milieux naturels, un plan de circulation préservant les villages et leurs habitants, ainsi qu'un suivi transparent des impacts sur l'eau, la biodiversité et la qualité de vie.

Conclusion

La Commune de Meinier reconnaît l'importance exceptionnelle du CERN et la valeur de la recherche fondamentale qu'il porte depuis plusieurs décennies. Le projet de Futur Collisionneur Circulaire ouvre des perspectives scientifiques considérables et mérite, à ce titre, d'être examiné avec sérieux et sans a priori.

Dans le même temps, un projet de cette dimension soulève nécessairement des questions importantes pour les territoires qui l'accueilleront et pour leurs



populations, mais également au regard des enjeux environnementaux et climatiques auxquels notre société est aujourd'hui confrontée.

Nous sommes conscients que notre commune n'a pas à se substituer aux États membres du CERN ni à la communauté scientifique dans la décision qui sera prise. Notre rôle est de contribuer au débat en portant l'expérience, les attentes et les préoccupations d'un territoire directement concerné par les conséquences potentielles d'un tel projet.

Nous souhaitons ainsi que les décisions futures puissent s'appuyer sur une appréciation aussi complète que possible des bénéfices scientifiques du FCC, mais également de ses implications énergétiques, environnementales, agricoles, hydrologiques, paysagères et en matière de mobilité. Cette appréciation doit également prendre en compte les objectifs de transition écologique et de neutralité carbone auxquels la Suisse, le canton de Genève et les territoires voisins se sont engagés, ainsi que les besoins auxquels notre région devra répondre au cours des prochaines décennies.

Notre démarche est ainsi celle d'une vigilance constructive et positive : nous souhaitons que l'excellence scientifique puisse avancer de pair avec une exigence élevée de préservation du territoire, de la qualité de vie et des ressources naturelles, tout en restant compatible avec les trajectoires de transition écologique et de neutralité carbone que nous nous sommes collectivement fixées.